LA COHABITATION DES MODÈLES DE PRODUCTION AGRICOLES

RÉFLEXIONS ET TÉMOIGNAGES ISSUS DES JOURNÉES NATIONALES 2017 DES CIVAM

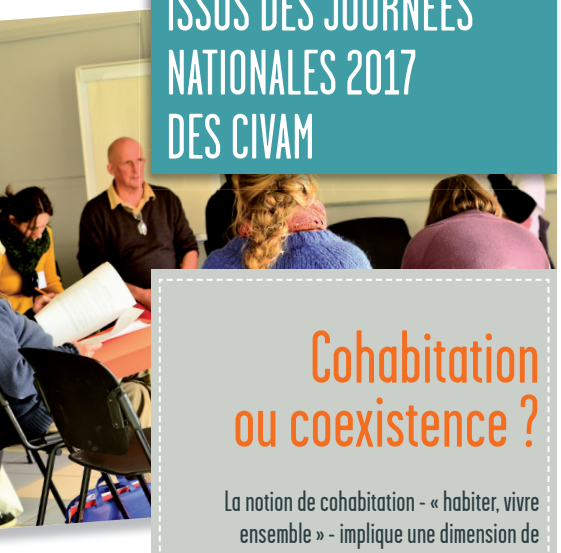

Cohabitation ou coexistence ?

La notion de cohabitation - « habiter, vivre ensemble » - implique une dimension de partage, souhaitée ou non. Elle présuppose un vécu commun, le fait de s'organiser pour habiter ensemble un même territoire, avec toute la promiscuité que cela implique. En revanche, celle de coexistence, implique une séparation, des territoires ou des personnes, sans nécessairement de relations. Si coexister c'est construire sur un même espace, chacun de son côté, ses propres fondations puis des étages, cohabiter serait organiser ou subir des modes de passage et d'interaction entre tous les niveaux.

Du 14 au 16 novembre 2017, près de 200 personnes se sont réunies dans le Finistère, à Logonna-Daoulas au Centre Moulin-Mer, à l'appel de Réseau Civam et du Civam 29. Lors de ces Journées nationales, des visites, rencontres, ateliers, interventions extérieures et débats ont amené les participants à échanger sur la cohabitation des modèles de production agricole.

Une observation rapide du paysage agricole et rural français montre une forte diversité des modes de production avec, schématiquement, des productions industrielles de masse et des productions « de qualité » ou « à taille humaine », répondant davantage à des demandes sociétales (santé, environnement, proximité…). Sur les territoires, dans les filières ou dans les politiques publiques, la cohabitation de ces différents systèmes est un fait. Elle est même prônée par les gouvernements français successifs qui assurent régulièrement qu' « *il y a de la place pour tous* ».

Pourtant, alors que des paysans cherchent à développer des systèmes autonomes et économes et une commercialisation locale, et qu'ils sont de plus en plus montrés en exemple par les pouvoirs publics et les médias (comme cela a par exemple été le cas lors des États généraux de l'alimentation), force est de constater que les rapports de forces et les volumes de dépenses publiques restent largement en faveur de la continuité du modèle agro-industriel mis en place à partir des années 1950.

Les Civam, qui ont développé à partir des années 1990 une analyse critique de la durabilité, économique, sociale et environnementale de ce modèle et cherchent à s'en détacher, se posent la question de la réelle possibilité de cette cohabitation. Par exemple sur le plan local, entre utilisateurs de pesticides ou d'OGM et paysans en agriculture biologique ou, sur le plan politique, dans la répartition des aides.

Pour mieux analyser cette cohabitation - son organisation, ses formes, ses conséquences… -, la Bretagne, désignée par l'ancien ministre de l'Agriculture Edgard Pisani en 1962 pour être « *l'atelier de l'élevage européen* », était le lieu idéal.

Ce document retrace le fil de ces journées, les paroles, arguments et définitions qui ont été apportés, pour aller au-delà d'une réponse binaire à la question « La cohabitation des modèles agricoles est-elle souhaitable ? ».

VISITE COLLECTIVE

ENTRE TERRE ET MER

André Berthou, dit Dédé, administrateur du Civam 29, est conchyliculteur, pêcheur à pied de coquillages et récoltant d'algues dans la rade de Brest. « *C'est un écosystème assez riche et divers. Ici, on est sur le bassin versant de l'Elorn et de l'Aulne, ce qui amène des problèmes.* » Lorsque l'eau est polluée, les coquillages ne peuvent pas être vendus ou doivent être mis dans un bassin auparavant. En amont, il y a toutefois peu d'agriculture intensive, des zones boisées et, en vingt ans, le taux de nitrates a nettement baissé, ce qui est loin d'être le cas partout en Bretagne... « *Le problème, ici, c'est plutôt le lisier et la bactérie E. Coli qui disparaît très vite si on arrête d'en déverser,* précise André. *On a aussi le problème des phytoplanctons toxiques. Une année, on a dû fermer onze semaines.* »
Pour lui, il y a bien des difficultés à cohabiter, à la fois entre paysans de la mer et de la terre et entre petits et gros paysans de la mer : « *Sur la conchyliculture, il y a trente-huit entreprises. Le problème, c'est l'argent, il y a des dessous de table, cela fait augmenter les prix des concessions sur le domaine maritime et favorise les plus gros qui vendent aux supermarchés et aux centrales.* » De son côté, André privilégie les circuits courts. Les algues qu'il récolte sont vendues séchées, en bocaux. Il dispose d'une concession sur le domaine maritime, accordée pour trente-cinq ans, mais a créé une Scop pour son exploitation, afin de favoriser la transmission à deux jeunes qui sont déjà intégrés dans l'entreprise.

LA COHABITATION DES MODÈLES DE PRODUCTION AGRICOLE EST-ELLE SOUHAITABLE ?

MORCEAUX CHOISIS DU DÉBAT

L'existence d'une multitude de modèles agricoles, de systèmes de production ou de commercialisation est un fait et ce à toutes les échelles : sur le territoire, dans les filières, dans les politiques publiques. « *La cohabitation des modèles (individuel, familial, intensif, extensif, spécialisé, diversifié, circuits courts, circuits longs...) est une réalité avec laquelle il faut faire.* »

« POURQUOI NE SERAIT-IL PAS POSSIBLE DE RÉORIENTER EN PROFONDEUR ? »

Dans ce cadre, difficile de refuser d'être en relation, de cohabiter avec d'autres modèles sur un territoire, d'autant qu'il faudrait définir puis choisir des modèles à exclure et donc des agriculteurs qui s'y inscrivent. « *Si la cohabitation n'est pas souhaitable, cela veut dire qu'il y a un modèle à éliminer. Aujourd'hui je serai incapable de tracer la frontière autour d'un "modèle" à jeter.* » **Pour beaucoup, la cohabitation des modèles, c'est d'abord au quotidien le voisinage des exploitations, côtoyer les personnes qui y travaillent.** « *Aujourd'hui sur mon territoire, différents types d'agricultures existent et je n'ai pas envie de me retrouver isolé dans mon système, je souhaite continuer à côtoyer mes voisins, à faire vivre nos Cuma.* » Reconnaître la nécessité de la cohabitation, c'est aussi prendre acte de de la diversité >>>

« SI UN JOUR LES ALTERNATIVES DEVIENNENT LE MODÈLE, JE CROIS QUE D'AUTRES ALTERNATIVES VERRONT LE JOUR ET CETTE PLURALITÉ ME SEMBLE NÉCESSAIRE ET SAINE »

›› des pratiques des consommateurs et des producteurs - qui peuvent favoriser le développement d'innovations et d'alternatives - ou du temps que nécessite une transition des systèmes agricoles. « *On peut défendre et accompagner tous les paysans mais pas tous les modèles*. »
Pour autant, si « *la cohabitation est possible à l'échelle locale entre paysans installés dans des modèles différents, elle ne l'est pas avec un modèle agro-industriel prédateur* ». Ce modèle est critiqué pour ses conséquences sur l'environnement et plus globalement sur son incapacité à répondre aux demandes sociétales : « *Il n'y a aucune raison d'accepter ce qui est de moins en moins acceptable : pollution, impact sur la santé des consommateurs…* » **La cohabitation n'est pas l'acceptation de toutes les pratiques et pour certains, elle n'est pas soutenable.**

« La capacité d'un modèle à cohabiter devrait être un des premiers critères de durabilité »

De plus, compte tenu des déséquilibres, tous les modèles ne s'y retrouvent pas : « *C'est toujours les petites structures qui ramassent les miettes de l'agriculture intensive !* » ; « *le rapport de force est inégal !* » ; « *souhaitable pour qui ? Pour le PDG de Lactalis ?* » ; « *comment cohabiter avec mes voisins qui traitent en bordure de terrain mitoyen et polluent mes cultures ?* ». Certains modèles agricoles reposent sur la captation des terres, des moyens de production et des financements, au détriment des autres : « *La cohabitation n'est pas souhaitable car il n'y a pas d'accès au foncier pour les systèmes durables*. » La puissance publique porte une forte responsabilité dans ces déséquilibres. « *Ils disent que les deux modèles peuvent exister mais favorisent par le biais d'aides ou de subventions le système intensif*. »
Pour autant, il paraît difficile de tracer les contours précis des modèles avec lesquels la cohabitation ne serait pas souhaitable. Tout dépend de ce qu'on l'entend par cohabitation : « *À quel niveau ? Au local il faut apprendre à se connaître et se respecter. Au niveau européen ou mondial il faut une répartition plus juste* » ; « *l'idée est-elle seulement de se tolérer l'un l'autre ?* ». Et des objectifs de cette cohabitation. « *La cohabitation peut être un passage obligatoire, temporaire, une phase dans la transition*. »

UN SYSTÈME INDUSTRIEL DE PRODUCTION AGRICOLE EST-IL ENCORE LÉGITIME ?

MORCEAUX CHOISIS DU DÉBAT

Dans le sens de « *reconnu par la loi* », « *conforme au droit* » ou « *permis* », qualifier le système industriel de production d'illégitime serait dénier son existence. En revanche, dans le sens de « *conforme à l'équité* », « *justifié* », remettre en cause sa légitimité revient à proposer une analyse critique de son fonctionnement, de ses impacts et de son caractère (in)équitable.

« Le système de production industriel est légitime dans le sens où nous vivons dans une société de consommation industrielle »

Ceux qui rejettent sa légitimité, le caractérisent comme un système intégré dans une économie capitaliste et un marché ouvert et non régulé qui impliquent une concurrence néfaste et une « *concentration de plus en plus importante* » des entreprises, des pouvoirs, du capital… Il est défini comme n'étant pas durable, notamment sur le plan environnemental mais aussi car « *il crée peu d'emplois* », qu'il « *engendre sectorisation et spécialisation des maillons* » ou n'assure pas l'accès de tous à une alimentation de qualité. « *Surproduction et gâchis* », « *système reposant sur des ressources non renouvelables* », « *pollution des nappes phréatiques, excès d'azote, pollution des sols* », « *accaparement des terres pour quelques-uns* », « *rapport d'exploitation entre transformateurs et producteurs* », « *destruction du tissu social* »… La liste des impacts négatifs est bien longue. **Ce système serait aussi illégitime parce qu'il empêche la mise en place d'autres systèmes, plus durables ou entraîne la perte d'autonomie des paysans.** « *La logique d'économie d'échelle, de massification, de standardisation et de mécanisation est antinomique avec l'horizon de relocalisation de l'activité productive*. » « *C'est un système dominant, écrasant, liberticide : totalitaire*. » ›››

Un système légitime ?

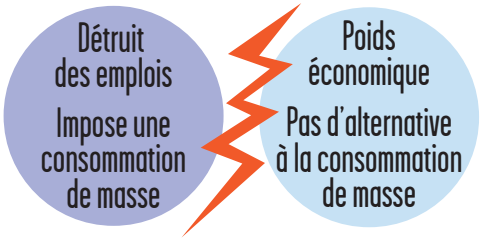

Les arguments en faveur de la légitimité du système industriel de production, comme l'absence d'alternative à la consommation de masse ou le temps nécessaire pour le transformer, sont ceux qui reviennent le plus souvent. Il serait incontournable du fait de son poids dans l'économie des territoires, en raison du nombre d'emplois dans la filière agroalimentaire ou des besoins et choix des consommateurs. « *Les besoins de la population ne sauraient être comblés autrement, surtout vu le nombre insuffisant de petites productions*. » Il permettrait de favoriser l'accessibilité aux aliments par le prix.

Finalement, au-delà de sa légitimité, **c'est davantage vers les conditions de son maintien ou de sa transformation que s'orientent les débats.** Il est « *incontournable car il a réduit à néant une économie agricole, familiale, locale, spécialisée. Il faut le garder, par obligation, avec l'ambition de le modifier* ». Cela pourrait passer par une répartition plus égalitaire de la valeur ajoutée, le rétablissement du pouvoir de décision du producteur, la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et des externalités négatives, des régulations sur les quantités produites, la taille des fermes et les investissements… Une hybridation de systèmes pourrait aussi être pensée, pour conserver certains intermédiaires, notamment des outils industriels de transformation de proximité, certaines techniques culturales ou nouvelles technologies…

Plus largement, poser la question de la légitimité du système industriel nécessite aussi de s'interroger sur les modes de consommation.

« Ce modèle agricole, mis en place pour répondre à une demande d'autonomie alimentaire de la France en période d'après-guerre, est aujourd'hui dépassé »

« *Peut-on penser la désindustrialisation sans la décroissance de la consommation et le changement des habitudes alimentaires ?* » ; « *on peut initier une démarche collective mais il faut que tout le monde cherche à y aller* » ; « *il faudrait une évaluation de ce système et une réappropriation de l'acte de manger par le consommateur* ».

VISITE COLLECTIVE

LE PORT DE BREST

Cet emblème de l'agriculture industrielle en Bretagne s'étend sur 250 ha de polder. Des capitaux considérables y ont été investis : 20 millions d'euros, entre 1993 et 2003, pour le seul terminal dédié aux matières premières agricoles. Il compte notamment une usine de trituration exploitée par Cargill, sept magasins de stockage à plat, huit silos verticaux reliés aux quais par bandes transporteuses, une station de chargement/déchargement rail/route… Un million de tonnes de matières agricoles y transitent chaque année.

Il réceptionne ainsi graines et tourteaux de soja, de colza et de tournesol, huile de palme… en provenance des Amériques ou de l'Union européenne. Ces marchandises sont livrées à des industriels implantés en Bretagne (comme Triskalia ou la Cooperl) et au-delà. Elles entrent dans la composition des mélanges réalisés essentiellement pour l'alimentation des porcs, des volailles ou des bovins. En 2013, la Bretagne a fabriqué 8,3 millions de tonnes d'aliments composés, soit 40 % de la production nationale. Dans l'autre sens, des poulets congelés, du lait en poudre et des pommes de terre, partent vers l'Afrique ou l'Asie. Le modèle breton d'élevage industriel repose sur la présence de ces infrastructures et sur les échanges internationaux qui permettent l'importation de matières premières agricoles à bas coûts. Il est fortement soumis aux fluctuations des prix des matières premières sur les marchés internationaux et montre chaque jour un peu plus ses limites et ses conséquences néfastes sur les plans social, économique et environnemental. D'où l'enjeu de retrouver une autonomie protéique, tant sur les fermes qu'au niveau des territoires.

VISITE COLLECTIVE

GAEC DE TRÉVARN PARTAGER POUR S'ENTRAIDER

Au siège de l'exploitation, à Saint-Urbain, les frères Glinec, Olivier (49 ans) et Jean-François (47 ans), nous accueillent et relatent leur parcours d'un système laitier à base de maïs avec des Holstein à 9000 l par an à un élevage à l'herbe où, avec leurs 90 vaches, ils produisent 350 000 l pour un quota de 480 000 l, après un passage par la monotraite entre 2001 et 2007. « *Avec les économies de charges en système herbager, le fait qu'on arrive au bout de nos emprunts fonciers et l'auto-construction de la salle de traite, nous sommes tranquilles*, explique Olivier. *On étudie la possibilité de passer en bio.* » Aujourd'hui, le Gaec de Trévarn livre toute sa production à la coopérative laitière Sodiaal. « *Nous hésitons à quitter Sodiaal, qui ne nous a jamais incités à produire plus*, détaille Olivier. *L'intérêt d'une grosse structure comme celle-ci c'est qu'elle a une vision à long terme et aussi qu'elle ne peut pas couler sans faire de bruit...* »
En 2012, Olivier et Jean-François ont décidé de laisser 1 ha de leur ferme à Estelle Martinaud pour monter un projet de maraîchage. Elle est aujourd'hui installée en exploitation individuelle, en fermage, et livre une quarantaine de paniers de légumes par semaine ainsi qu'un magasin de producteurs à Logonna-Daoulas. « *J'utilise le fumier de la ferme et je travaille avec Olivier et Jean-François même si nous ne sommes pas sur les mêmes productions*, indique Estelle. *C'est vraiment intéressant d'être entourée comme ça et de réfléchir à plusieurs.* »
La démarche des frères Glinec, tant sur l'évolution de leur système laitier que dans la décision d'accueillir un projet en maraîchage bio sur leur ferme, détonne dans le paysage agricole local mais fournit un bel exemple de cohabitation et d'entraide entre des personnes et leurs projets.

LES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET D'ALIMENTATION DURABLES DOIVENT-ILS CHANGER D'ÉCHELLE ?

MORCEAUX CHOISIS DU DÉBAT

Qu'entend-on par « systèmes de production et d'alimentation durables » ? Même si « globalement » chacun et chacune peut voir de quoi il retourne (« *des modes de production vertueux socialement et écologiquement qui fournissent une alimentation de qualité* »), se poser la question invite à préciser les maillons de la chaîne alimentaire qui seraient concernés par de nécessaires changements d'échelle (la production, les intermédiaires…), en quoi ces derniers consisteraient-ils (augmenter les volumes des production dans les fermes, multiplier les fermes et/ou les systèmes alimentaires locaux…) et à quelles conditions ils devraient s'effectuer (même si « *édicter des conditions revient souvent à une déclaration de bonnes intentions* »). L'idée d'un changement d'échelle au niveau d'une filière (« *structuration d'une offre pour se positionner sur des marchés comme la restauration collective* », par exemple) semble aller davantage de soi qu'au niveau des exploitations où changer d'échelle est rapidement synonyme d'agrandissement. Et que les systèmes durables sont justement associés à l'image de « *petite échelle* ». La durabilité est-elle possible à « *grande échelle* » ? Pour certains des participants, « *les systèmes durables ne doivent pas changer, mais plutôt essaimer* » pour se populariser. Tout comme il semble plus intéressant pour d'autres de voir **le changement d'échelle comme le développement de nouvelles fermes et des infrastructures intermédiaires** que comme l'augmentation des volumes ou une spécialisation encore plus grande des territoires.

« IL N'Y PAS DE DEVOIR DE CHANGER D'ÉCHELLE MAIS UN DEVOIR D'Y RÉFLÉCHIR »

Changement d'échelle ?

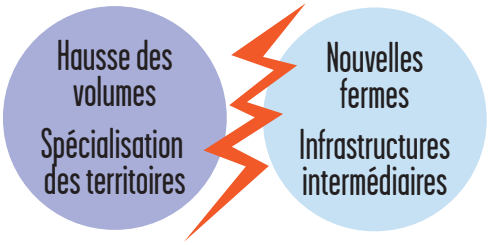

Pour sa part, l'idée qu'il faut que plus de personnes accèdent à une alimentation de qualité produite par des systèmes durables est largement plébiscitée (« *il faut toucher plus* »

large que les militants pour assurer une transition, d'autant plus que la demande est là »). Ainsi, ces systèmes durables devraient concerner plus d'agriculteurs et s'adresser au plus grand nombre (« *dans un cercle vertueux socialement, en matière d'économie rurale, de maillage du territoire et de santé* »). Outre les enjeux sanitaires et environnementaux à davantage développer les systèmes durables, a été mise en avant leur capacité à créer des emplois et à en transformer la qualité (dans l'agroalimentaire par exemple, voir le documentaire de Manuela Frésil, *Entrée du personnel*). Avec, à la clef, un nouveau potentiel de dynamisme rural et une revalorisation du secteur agricole.

« La perte de durabilité est synonyme de moins d'emplois, de plus d'impacts environnementaux néfastes et de moins de liberté pour les agriculteurs »

Finalement, la question de l'espace d'action que l'on considère ou de la « bonne échelle » reste entière… Que signifie une échelle de relocalisation de l'alimentation pertinente ? Derrière cette question de l'espace dans lequel les différents acteurs interagissent, il y a aussi celle du lien entre les personnes (« *un changement intéressant serait d'aller vers les populations dites fragiles* »), de la mise en débat de nos modes alimentaires (« *peut-on envisager un système alimentaire durable si l'on ne change pas nos modes d'alimentation ?* ») et de la construction collective de garde-fous (pour éviter une énième récupération et perversion des intentions de départ). Pour accompagner ce mouvement, les politiques publiques nationales et territoriales doivent être réorientées (qu'il s'agisse des aides de la Politique agricole commune, des règles régissant les marchés publics, ou encore celles d'accompagnement de l'installation). Dans ce mouvement, la notion de cheminement et d'accompagnement est fondamentale, aussi bien du côté des systèmes de production en évolution que des pratiques alimentaires.

« Le changement d'échelle doit s'opérer au niveau de la multiplication des structures de production, de transformation et de distribution et non pas au niveau du volume de chaque structure »

Pierre Gasselin, ingénieur de recherche au département Sciences pour l'action et le développement (SAD) de l'Inra et ancien coordinateur d'Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) en Équateur, propose de mieux définir les modèles agricoles en débat.

« Pas de débat si l'on ne s'entend pas sur les termes »

Il n'y aura pas d'instruction pleine du débat si on ne s'entend pas sur les termes cohabitation et modèle agricole. La cohabitation est un terme positif, qui porte en lui un certain savoir-vivre ensemble. Alors que la coexistence induit aussi des questions de rapports de force ou de domination. L'autre question, c'est à quelle échelon on regarde la coexistence : celle de la commune de Logonna-Daoulas, de la Bretagne ou internationale. Ce n'est pas non plus la même chose de parler de coexistence dans les territoires, dans les filières ou dans les politiques publiques… Concernant les modèles -dominant, conventionnel, alternatif, productiviste, intensif, familiaux, industriel, de firme, etc.-, il y a plusieurs dizaines de qualificatifs mais aucun d'eux ne circonscrit précisément UNE réalité agricole. Il n'y a de modèles que dans les discours, pas dans la réalité.

Archétype, futur désiré ou norme ?

On peut définir un modèle de trois façons différentes. D'abord, on peut considérer que c'est l'archétype d'une réalité qu'on observe ou passée. On le caractérise par une organisation du travail et du capital, un système technique, des modalités de mise en marché, etc. Par exemple, j'observe sur le terrain des exploitations familiales d'élevage pastoral qui commercialisent en circuit court. Ensuite, le modèle agricole peut aussi être une revendication. Lorsque la Confédération paysanne définit l'agriculture paysanne, c'est un modèle auquel les acteurs se réfèrent en tant que projet et que futur désiré. Enfin, cela peut aussi être un ensemble de normes pour l'action (c'est le cas de l'agriculture biologique) défini par des cahiers des charges, des certifications et des contrôles.

Si l'on considère que la diversité des formes d'agriculture est inhérente à la diversité des milieux et des sociétés et que la coexistence est une évidence, tout le débat réside dans son caractère plus ou moins inclusif ou sélectif. Quel est le modèle avec lequel il est impensable de collaborer ou de coexister ? Quel degré de diversité de modèles peut-on tolérer ? Comment gouverner cette diversité ?

Si l'on examine les discours il ressort trois grandes positions politiques. Dans la première, la coexistence d'une diversité de modèles favorise une complémentarité fonctionnelle : capacité d'adaptation, résilience accrue, innovation, hybridation… S'il n'y avait qu'un modèle, totalement uniforme, il n'y aurait plus d'innovation ! Pour la seconde, la coexistence est un rapport de forces entre acteurs, avec des choix à faire et des effets d'exclusion et de domination à contrôler. Il y a un enjeu à lutter contre des marginalisations. Dans une troisième perspective, on peut penser la coexistence comme un moyen d'organiser, d'accompagner et d'orienter les transformations. C'est dans celle-ci, je pense, que le réseau des Civam a un rôle à jouer.

YANNICK OGOR, éleveur et maraîcher dans le Morbihan et ancien animateur à la Confédération paysanne, a publié en juin 2017 *Le Paysan impossible*, récit de luttes, où il dénonce l'assujettissement des agriculteurs à la logique industrielle par les normes.

« Les normes deviennent un outil d'élimination des plus petites exploitations »

Depuis 1994, il s'est passé quelque chose de très important dans la régulation du commerce mondial. On a progressivement interdit tous les anciens systèmes d'intervention publique sur les marchés agricoles. Ces systèmes ont construit, depuis 1962, la fortune des industriels de l'agroalimentaire (Sica de Saint-Pol de Léon, Doux, Avril…) grâce aux aides à l'exportation, au stockage, à la destruction… Ils ont aussi détruit plus d'un million de paysans entre 1960 et 1970 et on continue… On n'a progressivement laissé que les fameuses réglementations sanitaires et environnementales. Depuis, toutes les normes qui régissent la vie des paysans sont légitimées et justifiées par ces préoccupations.

J'ai vu à la fin des années 1990, le résultat de la mobilisation citoyenne contre les dégâts du productivisme breton sur la qualité des eaux de rivière et la prolifération des algues vertes. Concrètement, la circulaire Le Pensec-Voynet de 1998 a entraîné la suppression de tous les petits élevages en Bretagne. Vingt ans après, on peut faire un constat similaire : le lobby vegan intervient sur les normes de bien-être animal qui deviennent un outil d'élimination des plus petites fermes. Dans quelle mesure la pratique habituelle de la cohabitation ne nous enlève-t-elle pas la possibilité de rejoindre un conflit social autour de ces pratiques ?

Il est temps de se réveiller et d'arrêter d'exiger toujours plus d'intervention de l'État, puisqu'à chaque fois qu'il intervient pour « régler les problèmes » posés par l'agriculture industrielle, c'est exactement l'inverse qui se passe. C'est essentiel de se battre dans ce sens si l'on veut que dans vingt ans, il y ait encore des petites fermes. Il faut rentrer dans un rapport de force et surtout pas dans une cohabitation pacifiée avec le modèle industriel. Tous nos faits et gestes dans une ferme font aujourd'hui l'objet d'une réglementation, d'un cahier des charges ou des bonnes pratiques. Vouloir développer des systèmes autonomes en continuant à être réglementé et subventionné par l'État, c'est un leurre. L'autonomie va avec la liberté.

Paroles d'adhérents Civam

extraites d'une vidéo réalisée pour les Journées nationales, sur le thème :

La cohabitation des modèles de production... ça vous évoque quoi ?

https://tinyurl.com/civamcohabitation

Jean-Claude Balbot,
paysan, Civam 29

« Pour moi, quand on parle de cohabitation des modèles, on parle de ma vie quotidienne. Ma façon de produire est différente de celle de mes voisins mais comme je vis avec eux depuis des dizaines d'années, il a bien fallu que chacun s'adapte !
S'interroger sur la cohabitation des modèles, pour moi, c'est aussi s'interroger sur les politiques publiques agricoles et en faire une réelle évaluation. C'est aussi dire que notre volonté c'est de nourrir correctement tout le monde et donc de s'interroger sur la capacité des différents modèles à le faire. Vouloir construire des modèles de production qui n'auraient pas de lien avec des politiques publiques ne me paraît pas souhaitable. »

Jean-Baptiste Sirieix,
éleveur, FRCivam Limousin

« La cohabitation des modèles est un fait. On la vit au quotidien avec nos voisins. La limite à trouver, c'est peut-être jusqu'à quel point on peut estimer qu'un modèle est supportable et qu'il peut y avoir des échanges bénéfiques pour chacun avec d'autres.
Dans l'absolu, il paraît compliqué de faire cohabiter des modèles extrêmement différents comme une ferme en biodynamie et une porcherie industrielle totalement hors-sol... Si l'on considère qu'il y a des modèles qui posent problème d'un point de vue environnemental ou social, doivent-ils perdurer et peut-on supporter qu'ils cohabitent avec les autres ? Finalement, dire qu'on veut faire cohabiter les modèles, c'est aussi dire qu'on ne veut pas faire de choix politique. »

Solange Follet,
maraîchère, GRCivam Paca

« La cohabitation peut être une richesse comme une difficulté à surmonter. Une richesse, car la diversité des modèles correspond à une diversité de territoires et de régimes alimentaires. Mais il faudrait tendre vers un rééquilibrage, car le modèle industriel nous paraît un peu trop prédominant dans ce qu'on mange et aller vers une relocalisation de l'alimentation. »

LES ORGANISATEURS DES JOURNÉES NATIONALES 2017

Le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam) est constitué de collectifs locaux composés de paysans, habitants et acteurs du monde rural, qui se reconnaissent dans les principes de l'éducation populaire. Fort de ses 13 000 adhérents engagés dans 140 groupes en France et de plus de soixante ans d'histoire, il s'inscrit dans une perspective de transformation sociale. La tête de réseau, Réseau Civam, intervient pour la promotion d'une agriculture durable, innovante et territorialisée ; le développement de territoires ruraux vivants et solidaires ; la création d'activités et la relocalisation de l'économie ; le décloisonnement des acteurs et le dialogue territorial ; l'émancipation intellectuelle, sociale et économique de ses membres.

Pour en savoir plus : www.civam.org
Réseau Civam,
58, rue Régnault - 75 013 Paris
Tél : 01 44 88 98 58

Le Civam du Finistère rassemble 120 adhérents (paysans, artisans, porteurs de projets, citoyens, associations…) qui œuvre à renforcer les capacités d'initiatives des paysans et des ruraux pour des campagnes vivantes et accueillantes. L'association travaille plus particulièrement sur la création d'activités agri-rurales, sur la transmission de fermes ou de l'accompagnement à l'installation agricole. Elle accompagne aussi des éleveurs dans la valorisation des espaces semi-naturels par le pâturage ou encore le développement de la traction animale. Elle agit également pour la relocalisation de la production et de l'alimentation sur son territoire, le développement de d'accueil social ou sur la transformation des métiers.

Pour en savoir plus : www.civam29.org
Civam du Finistère
4, rue Saint Michel - 29 190 BRASPARTS
Tél : 02 98 81 43 94

L'organisation des Journées nationales 2017 a bénéficié du soutien de :

Ce document a été rédigé par Réseau Civam et l'Agence de diffusion et d'information rurales (Adir) — www.transrural-initiatives.org. Crédit des photos : D.R. Il a été mis en page par Catherine Boé — ktyboe@orange.fr